

protection, leur dit-on. Au cours d'une cérémonie menée tambour battant, au Trianon Palace, un hôtel situé près de Versailles, Georges Clémenceau leur remit les conditions et leur dit qu'ils avaient deux semaines pour faire part de tout commentaire par écrit. Il n'y aurait pas de négociations. La stupeur fut grande, tant parmi les délégués qu'en Allemagne. Les Allemands, qui se sentaient déjà trahis, furent horrifiés quand ils examinèrent les conditions mêmes.

Ulrich Von Brockdorff-Rantzau, le ministre des Affaires étrangères allemand, qui dirigeait la délégation, avait apporté deux discours au Trianon Palace. Le ton de l'un était conciliateur, celui de l'autre, beaucoup plus intractable. Il ne choisit celui qu'il allait prononcer qu'après avoir reçu les conditions de paix, et il choisit le second. Comme il avait tout de l'aristocrate prussien arrogant et que, sous le coup de l'émotion, il se rassit, le discours eut un effet lamentable. Si les alliés avaient eu des scrupules à traiter durement l'Allemagne, ils furent vite balayés.

Ulrich Von Brockdorff-Rantzau décida par la suite d'attaquer deux dispositions de l'article consacré aux réparations, ce qui eut des conséquences malheureuses. Depuis, on parle de « clause de culpabilité » quand on fait référence à l'article 231 du traité allemand. En fait, si on lit cet article, il n'y est pas question de culpabilité, mais seulement de responsabilité par rapport à la guerre. Il visait à établir la responsabilité légale de l'Allemagne. L'article suivant, le 232, limite cette responsabilité en précisant que les obligations de l'Allemagne en ce qui concernait les réparations devaient être fonction de ses capacités de paiement. L'auteur en était John Foster Dulles, jeune avocat membre de la délégation américaine. La décision d'Ulrich Von Brockdorff-Rantzau vint après beaucoup de débats au sein de la délégation allemande et en Allemagne même. Chose intéressante, aucune des autres nations vaincues, dont les traités comprenaient des dispositions similaires, ne s'en formalisa jamais. Avec le temps, la « clause de culpabilité » s'enracina profondément dans l'esprit des Allemands à propos de ce qui allait devenir le Traité de Versailles, et ce fut un des nombreux motifs qui incitèrent Adolf Hitler et ses amis nationalistes à attaquer les règlements de paix. Les années passant et l'ouverture des archives européennes donnant à penser qu'il était fort possible que la guerre ait éclaté à cause d'une série d'erreurs commises